



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 19 décembre 2019

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 5

OBJET :

DE-CDE-19-12-1-02) ADMISSION EN NON VALEUR DE COTES
IRRECOUVRABLES

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures
trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 12 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. CHARDON, M. LELONG, M. DENHEZ,
Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. MANSOZ, Mme COUSTEIX, Mme TOP,
Mme VALVERDE, M. TOURNE, Mme HAUCHEMAILLE, M. MESNARD,
Mme BIDAULT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE,
Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE,
Mme THIRIET.

Excusés : Mme GREINER, Mme LE BIDEAU, Mme DERAY, Mme GIRARD, M.
MARCILLY.

Le Comité,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'état présenté par Monsieur le Trésorier Municipal constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances de la Caisse des écoles et pour lesquelles il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 19 971,06 €.

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Emet un avis favorable pour l'admission en non-valeur les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier Municipal pour un montant de 19 971,06 €.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé